

La conduite et le permis

La conduite et le permis

Quelques informations concernant les règles de conduite d'un camping-car aux Pays Bas

Règles de conduite de base aux Pays Bas

Le conducteur doit toujours être sur le côté droit de la route, priorité à droite.

Attention aux vélos ! Il y en a beaucoup aux Pays-Bas et ils ont toujours la priorité !

Il est impératif d'avoir sur soi son permis de conduire national. Si le permis n'est pas rédigé en français, anglais, allemand ou italien, il faudra obtenir un permis de conduire international.

Le trafic se fait dans le sens contraire des aiguilles d'une montre dans les ronds-points

Tous les occupants d'un camping-car doivent porter une ceinture de sécurité, à l'avant comme à l'arrière. Les enfants de moins mesurant moins d'1.35m doivent voyager dans un **siège enfant ou siège bébé de norme ECE44/04**

Toujours effectuer les dépassements par la gauche et prévoir une longue distance avant de se rabattre surtout devant un camion.

L'utilisation du **téléphone portable au volant est interdit** mais les kits mains libres sont autorisés

La vitesse pour les camping-cars est limitée à :

- conduite en ville : 50 km/h
- conduite en agglomération : 80 à 100 km/h
- autoroute : 130 km/h

Le taux légal d'alcool dans le sang doit être inférieur à 0.5 g/l. Pour les **jeunes conducteurs (en dessous de 24 ans)**, le taux d'alcoolémique. Dans le cas contraire des poursuites judiciaires sont engagées.

En **cas d'accident, appeler prioritairement le 112**

Attention : la signalisation verticale et horizontale diffère d'un pays à un autre. Soyez vigilant et adaptez votre conduite !

Ces informations sont données à titre purement indicatif et peuvent changer, renseignez-vous si nécessaire avant votre voyage.